INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite

Procès-verbal de la séance ordinaire
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite
tenue le lundi 10 janvier 2022 à 19h00
par vidéoconférence

Sont présents :	Mme Annie Pronovost	mairesse
	M. Marc St-Amant	conseiller municipal
	M. Gilles Goyette	conseiller municipal
	M. Guy Baillargeon	conseiller municipal
	M. Pierre Frigon	conseiller municipal
	M. Yvon Laforme	conseiller municipal
	M. Michel Champagne	directeur général
	Me Julie Marchand	greffière
Est absente :	Mme Josée Chouinard	conseillère municipale

Dans le respect de l'esprit des mesures imposées en contexte de pandémie du COVID-19, la séance est tenue à huis clos et est enregistrée de façon à être diffusée

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Mme Annie Pronovost, mairesse.

2022-01-01 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Gilles Goyette, conseiller,
appuyé par M. Yvon Laforme, conseiller,
et résolu que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2022-01-02 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Pierre Frigon, conseiller,
appuyé par M. Marc St-Amant, conseiller,
et résolu de dispenser la greffière de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les membres du conseil municipal avant la présente séance ainsi que de l'adopter tel que présenté :

1. Ouverture de la séance;

2. Adoption de l'ordre du jour;

3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 décembre 2021 et de la séance extraordinaire du 13 décembre 2021;

4. Administration - Direction générale :

4.1 Résolution de nomination d'un représentant au conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation (OMH) de Mékinac en remplacement de M. Guy Baillargeon;

4.2 Résolution autorisant le renouvellement de l'entente avec Service Cité Propre Inc. relative à l'écocentre, pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, au coût de 47 459,79 $ plus les taxes applicables;

4.3 Résolution autorisant la location de la Salle Armand-Marchand au CIUSSS MCQ pour la tenue de la campagne de vaccination contre la COVID-19;

Formules Municipales No 5614-A-MG-O

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

4.4 Résolution autorisant le paiement du décompte progressif #2 au montant de 69 466.12 $ à la firme Marcel Guimond et Fils Inc., dans le dossier de reconstruction de la chaussée et remplacement de ponceaux – Rang Sud;

5. Greffe :

5.1 Adoption du règlement numéro 504-2021 amendant le règlement numéro 312-2012 concernant les conditions d'utilisation de l'eau potable provenant de l'aqueduc public;

5.2 Adoption du règlement numéro 505-2021 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Saint-Tite pour l'année 2022;

6. Loisirs et culture :

Aucun point.

7. Ressources humaines :

Aucun point.

8. Transport, hygiène du milieu, travaux publics :

8.1 Résolution octroyant une aide financière au montant de 200 $ aux propriétaires de la 8e avenue Lac Pierre-Paul pour le déneigement hiver 2021-2022, dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien et à l'amélioration des chemins privés (M. Michel Levasseur, responsable);

9. Urbanisme et développement du territoire :

Aucun point.

10. Gestion des eaux :

Aucun point.

11. Autres sujets :

11.1 Dépôt d'une pétition concernant la mise en place d'un nouveau développement sécuritaire du réseau cyclable;

12. Résolution d'approbation de la liste des déboursés du 1er au 31 décembre 2021 au montant de 573 220.47;

13. Correspondance;

14. Affaires nouvelles;

a) Résolution autorisant la modification de l'organigramme administratif de la Ville de Saint-Tite;

15. Période de questions;

16. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

2022-01-03 **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2021 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021**

Il est proposé par M. Marc St-Amant, conseiller,
appuyé par M. Pierre Frigon, conseiller,
et résolu :

De dispenser la greffière de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 décembre 2021 et de la séance extraordinaire du 13 décembre 2021, tels que reçus par les membres du conseil avant la présente séance, ainsi que de les approuver tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION - DIRECTION GÉNÉRALE

2022-01-04 **RÉSOLUTION DE NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) DE MÉKINAC EN REMPLACEMENT DE M. GUY BAILLARGEON**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a nommé M. Guy Baillargeon à titre de représentant de la Ville de Saint-Tite sur le conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation (OMH) de Mékinac (résolution numéro 2021-11-270);

CONSIDÉRANT QUE M. Baillargeon est dans l'impossibilité d'assister aux rencontres du conseil d'administration de l'OMH en raison d'un conflit d'horaire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au remplacement de M. Baillargeon et de nommer un nouveau représentant pour siéger au conseil d'administration de l'OMH de Mékinac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc St-Amant, conseiller,
appuyé par M. Guy Baillargeon, conseiller,
et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite nomme M. Yvon Laforme, conseiller, à titre de représentant de la Ville de Saint-Tite sur le conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Mékinac, en remplacement de M. Guy Baillargeon.

Adoptée à l'unanimité

2022-01-05 **RÉSOLUTION AUTORISANT LE RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC SERVICE CITÉ PROPRE INC. RELATIVE À L'ÉCOCENTRE, POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2022 AU 31 DÉCEMBRE 2022, AU COÛT DE 47 459.79 $ PLUS LES TAXES APPLICABLES**

CONSIDÉRANT QUE l'entente avec Service Cité Propre Inc. relative à l'écocentre doit être renouvelée;

CONSIDÉRANT l'offre de Service Cité Propre Inc. au montant de 47 457.79 $ plus les taxes applicables, pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Goyette, conseiller,
appuyé par M. Pierre Frigon, conseiller,
et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le renouvellement de l'entente

Formules Municipales No 5614-A-MG-O

avec Service Cité Propre Inc. relative à l'écocentre, pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, au coût de 47 459.79 $, soit 3 954.98 $ par mois, plus les taxes applicables;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la mairesse, Mme Annie Pronovost et le directeur général, M. Michel Champagne, à signer la nouvelle entente avec Service Cité Propre Inc. ainsi que tout autre document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2022-01-06 **RÉSOLUTION AUTORISANT LA LOCATION DE LA SALLE ARMAND-MARCHAND AU CIUSSS MCQ POUR LA TENUE DE LA CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA COVID-19**

CONSIDÉRANT QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSSS MCQ) va procéder à une campagne de vaccination massive contre la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE le CIUSSS MCQ a déposé une demande à la Ville afin de louer la Salle Armand-Marchand;

CONSIDÉRANT QUE cette location sera faite gratuitement;

CONSIDÉRANT QUE la location débutera le 10 janvier 2022 pour se terminer le 17 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc St-Amant, conseiller,
appuyé par M. Guy Baillargeon, conseiller,
et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la location de la Salle Armand-Marchand au CIUSSS MCQ, à titre gratuit, pour la tenue de sa campagne de vaccination contre la COVID-19 pour la période du 10 janvier 2022 au 17 juin 2022;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite nomme M. Hugues Carpentier, coordonnateur aux loisirs et aux événements, à titre de responsable de ce dossier et par conséquent, l'autorise à signer le protocole d'entente avec le CIUSSS MCQ et tout autre document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2022-01-07 **RÉSOLUTION AUTORISANT LE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF #2 AU MONTANT DE 69 466.12 $ À LA FIRME MARCEL GUIMOND ET FILS INC., DANS LE DOSSIER DE RECONSTRUCTION DE LA CHAUSSÉE ET REMPLACEMENT DE PONCEAUX – RANG SUD**

CONSIDÉRANT QUE la firme Marcel Guimond et Fils Inc. a exécuté les travaux de reconstruction de la chaussée et remplacement de ponceaux – Rang Sud;

CONSIDÉRANT QU'elle a transmis le décompte progressif #2, au montant de 69 466.12 $ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE M. Carl Jutras, ingénieur à la MRC de Mékinac, recommande au conseil municipal d'effectuer le paiement du décompte progressif #2 au montant de 69 466.12 $, le tout qu'il appert d'une lettre datée du 9 décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Laforme, conseiller,
appuyé par M. Gilles Goyette, conseiller,

et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le paiement du décompte progressif #2, au montant de 69 466.12 $ à la firme Marcel Guimond et Fils Inc., dans le dossier reconstruction de la chaussée et remplacement de ponceaux – Rang Sud, le tout conditionnellement à la réception des quittances des sous-contractants.

Adoptée à l'unanimité

GREFFE

2022-01-08 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 504-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 312-2012 CONCERNANT LES CONDITIONS D'UTILISATION DE L'EAU POTABLE PROVENANT DE L'AQUEDUC PUBLIC**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement numéro 504-2021 amendant le règlement numéro 312-2012 concernant les conditions d'utilisation de l'eau potable provenant de l'aqueduc public a été donné à la séance ordinaire du 7 décembre 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE la greffière a mentionné l'objet du règlement et qu'aucun changement n'a été apporté entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Frigon, conseiller,
appuyé par M. Marc St-Amant, conseiller,
et résolu :

QUE soit adopté le règlement numéro 504-2021 amendant le règlement numéro 312-2012 concernant les conditions d'utilisation de l'eau potable provenant de l'aqueduc public.

Adoptée à l'unanimité

2022-01-09 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 505-2021 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE SAINT-TITE POUR L'ANNÉE 2022**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement numéro 505-2021 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Saint-Tite pour l'année 2022 a été donné à la séance ordinaire du 7 décembre 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE la greffière a mentionné l'objet du règlement et qu'aucun changement n'a été apporté entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Goyette, conseiller,
appuyé par M. Marc St-Amant, conseiller,
et résolu :

QUE soit adopté le règlement numéro 505-2021 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Saint-Tite pour l'année 2022.

Adoptée à l'unanimité

Formules Municipales No 5614-A-MG-O

TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU, TRAVAUX PUBLICS

2022-01-10 **RÉSOLUTION OCTROYANT UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 200 $ AUX PROPRIÉTAIRES DE LA 8E AVENUE LAC PIERRE-PAUL POUR LE DÉNEIGEMENT HIVER 2021-2022, DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN ET À L'AMÉLIORATION DES CHEMINS PRIVÉS (M. MICHEL LEVASSEUR, RESPONSABLE)**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par les propriétaires de la 8e avenue Lac Pierre-Paul dans le Programme d'aide à l'entretien et à l'amélioration des chemins privés de la Ville de Saint-Tite;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce programme, la Ville contribue financièrement au déneigement des chemins privés jusqu'à concurrence de 200 $ par année, par chemin, sur présentation de pièces justificatives;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière adressée à la Ville de Saint-Tite par les propriétaires de la 8e avenue Lac Pierre-Paul rencontre les exigences d'admissibilité à ce programme;

CONSIDÉRANT les frais encourus par les propriétaires de la 8e avenue Lac Pierre-Paul pour le déneigement de leur chemin privé pour l'hiver 2021-2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Baillargeon, conseiller,
appuyé par M. Yvon Laforme, conseiller,
et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une aide financière au montant de 200 $ aux propriétaires de la 8e avenue Lac Pierre-Paul pour le déneigement hiver 2021-2022, dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien et à l'amélioration des chemins privés (M. Michel Levasseur, responsable).

Adoptée à l'unanimité

AUTRES SUJETS

2022-01-11 **DÉPÔT D'UNE PÉTITION CONCERNANT LA MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU DÉVELOPPEMENT SÉCURITAIRE DU RÉSEAU CYCLABLE**

Une pétition a été transmise par Mme Colette Francoeur et Messieurs Normand Trottier et Sylvain Bédard, concernant la mise en place d'un nouveau développement sécuritaire du réseau cyclable. Cette pétition a été signée par 498 citoyens de Saint-Tite et des environs.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Baillargeon, conseiller,
appuyé par M. Gilles Goyette, conseiller,
et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite prend acte du dépôt de la pétition déposée par Mme Colette Francoeur et Messieurs Normand Trottier et Sylvain Bédard.

Adoptée à l'unanimité

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

2022-01-12 **RÉSOLUTION D'APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DU 1ER AU 31 DÉCEMBRE 2021 AU MONTANT DE 573 220.47 $**

CONSIDÉRANT QUE pour l'approbation de la liste des déboursés du 1er au 31 décembre 2021, chacun des membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a reçu un rapport exhaustif des dépenses pour cette période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Laforme, conseiller,
appuyé par M. Gilles Goyette, conseiller,
et résolu :

QUE la liste des déboursés au montant de cinq cent soixante-treize mille deux cent vingt dollars et quarante-sept cents (573 220.47 $) soit approuvée.

Adoptée à l'unanimité

2022-01-13 **CORRESPONDANCE**

1. De Mme Patricia Beaudry du ministère des Transports du Québec nous informant du suivi qui sera effectué suite à la réception de notre résolution numéro 2021-05-123 concernant la sécurité routière à l'intersection de la route 153 et de la 1ère avenue, en lien avec l'achalandage au casse-croûte Rouli-Roulant.

2. De la Direction des matières résiduelles du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques nous informant de la subvention annuelle 2021 accordée à la Ville en vertu du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

Il est proposé par M. Marc St-Amant, conseiller,
appuyé par M. Gilles Goyette, conseiller,
et résolu d'autoriser le dépôt de la correspondance.

Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES NOUVELLES

2022-01-14 **RÉSOLUTION AUTORISANT LA MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME ADMINISTRATIF DE LA VILLE DE SAINT-TITE**

CONSIDÉRANT QU'une erreur s'est glissée dans l'organigramme administratif de la Ville de Saint-Tite au niveau des liens hiérarchiques et fonctionnels;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, par conséquent, de procéder à une correction à cet organigramme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Baillargeon, conseiller,
appuyé par M. Marc St-Amant, conseiller,
et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la modification à l'organigramme administratif de la Ville de Saint-Tite concernant les liens hiérarchiques et fonctionnels.

Adoptée à l'unanimité

Formules Municipales No 5614-A-MG-O

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

2022-01-15

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Marc St-Amant, conseiller,
appuyé par M. Pierre Frigon, conseiller,
et résolu que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Me Julie Marchand
Greffière

Annie Pronovost
Mairesse